



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BARBÂTRE**

L'an deux mil vingt-six, le 27 du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLEAU.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Date de la convocation du conseil municipal : le 20 avril 2026

Présents : M. NICOLEAU Stéphane, M. DEPOUX Frank, Mme FICHET Monique, M. ROUSSEAU Didier, Mme BROUARD-GRIMAUULT Angéline, M. LEROY Jean-Jacques, Mme COGNEE Christianne, M. SIMONNEAU Didier, Mme PERAUDEAU CADIC Véronique, M. GOUBARD Philippe, M. FRIOUX Patrick, M. ERCEAU Tony, Mme CUBERTAFOND BRECHET Aurélia, Mme CHENAIS Christèle, M. MARTIN Fabien, M. DELAUNE Grégory

Absents ayant donné procuration :

Mme DUFIEF Amélie ayant donné procuration à Mme FICHET Monique

Mme MAURICE Chloé ayant donné procuration à M. DEPOUX Frank

Mme MERCERON Isabelle ayant donné procuration à M. NICOLEAU Stéphane

Désigné secrétaire de séance : Mme Monique FICHET

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de votants	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	19	3	19	19	0	0

OBJET :
DEL2026-029 – AFFAIRES CULTURELLES
Contribution financière au Groupement d'intérêt Public La Déferlante
(Année 2026)

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Commune de Barbâtre est membre du Groupement d'Intérêt Public La Déferlante dont l'objet est de contribuer au développement et à la création d'activités culturelles pluridisciplinaires tout en favorisant leur diffusion auprès d'un large public sur 13 communes du littoral de Loire Atlantique (Saint Brevin les Pins, Pornic) et de Vendée (Noirmoutier en l'Île, Barbâtre, La Barre de Monts, Notre Dame de Monts, Saint Jean

de Monts, Saint Hilaire de Riez, Saint Gilles Croix de Vie, Bretignolles sur Mer, Brem sur Mer, Jard sur Mer et La Tranche sur Mer).

Pour 2026, le GIP la Déferlante propose aux villes membres de laisser la cotisation identique à 2025 suite au désengagement de la Région des Pays de la Loire.

Pour rappel, chaque commune membre du GIP verse une contribution financière composée d'une part fixe de 3 750€ et d'une part variable indexée sur le nombre d'habitants de la commune.

Lors de l'assemble générale du GIP La Déferlante en date du 5 mars 2026, il a été procédé à l'appel à participation pour l'année 2026 tel que mentionné dans le tableau ci-dessous :

Ville	Population	Part fixe	Part variable 2025	Total
Saint-Brévin-Les-Pins	15 008	3 750,00€	4 124,81€	7 874,81€
Pornic	19 257	3 750,00€	4 812,51€	8 562,51€
Noirmoutier-en-l'Île	4 605	3 750,00€	1 278,51€	5 028,51€
Barbâtre	1 770	3 750,00€	490,49€	4 240,49€
La Barre-de-Monts-Fromentine	2 401	3 750,00€	638,40€	4 388,40€
Notre-Dame-de-Monts	2 450	3 750,00€	615,03€	4 365,03€
Saint-Jean-de-Monts	8 868	3 750,00€	2 486,63€	6 236,63€
Saint-Hilaire-de-Riez	13 344	3 750,00€	3 459,05€	7 209,05€
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	8 741	3 750,00€	2 257,77€	6 007,77€
Bretignolles-sur-Mer	5 546	3 750,00€	1 451,51€	5 201,51€
Brem-sur-Mer	2 993	3 750,00€	813,68€	4 563,68€
Jard-sur-Mer	3 235	3 750,00€	760,95€	4 510,95€
La Tranche-sur-Mer	3 191	3 750,00€	849,30€	4 599,30€
TOTAL	91 409	48 750,00€	24 038,64€	72 788,64€

Chiffre INSEE 2025, population légale au 1er janvier 2026.

Sur l'avis favorable de la Commission Culture du 2 avril 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de la contribution financière de la ville de Barbâtre établie à hauteur de 4 240,49€ au GIP La Déferlante pour l'année 2026.
- **AUTORISE** M. le maire à signer tout document nécessaire à ces décisions

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

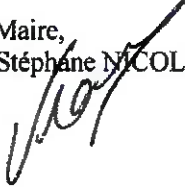
Publié le 30/04/2026

SLOW

ID : 085-218500114-20260427-DEL2026_029-DE

DELIBERATION
PUBLIEE
LE 30/04/2026

Le Maire,
M. Stéphane NICOLEAU



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le 28 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Mme Monique FICHET

